



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2625 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 mars 2023 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Le Secrétaire général y fait le point sur la situation politique, les conditions de sécurité, la situation humanitaire et la situation des droits humains. Il y retrace également les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2022.

II. Événements politiques marquants

2. Au cours de la période considérée, les parties ont accompli des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en particulier la formation des forces et l'adoption de textes législatifs essentiels, notamment le projet de loi relatif à l'élaboration de la Constitution et le projet de loi relatif au budget de l'État.

3. La feuille de route pour une fin pacifique et démocratique de la période de transition prévue par l'Accord revitalisé, adoptée le 4 août, a été entérinée le 1^{er} septembre par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. La Commission reconstituée a également approuvé la prolongation pour deux ans de la période de transition, 37 des 42 membres de l'opposition, du corps diplomatique et de la société civile ayant voté pour. L'adoption de la feuille de route tient principalement aux retards intervenus dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. La troïka composée des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de même que l'Union européenne (en qualité de membre de la Commission reconstituée), inquiets quant au manque d'inclusivité des consultations préalables à son adoption, se sont abstenus. Le 21 novembre, par un amendement à la Constitution de transition de la République du Soudan du Sud de 2011, l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée a prolongé la période de transition de février 2022 à février 2025 et intégré la feuille de route dans le texte constitutionnel.



4. D'autres parties prenantes, dont le Mouvement démocratique national, et des parties non signataires, notamment l'Armée/Front uni du Soudan du Sud et le Front de salut national, ont rejeté la feuille de route, estimant que la prolongation de la période de transition traduisait un fléchissement de la volonté politique de mettre en œuvre l'Accord revitalisé. Au sein de la société civile, les avis sont partagés au sujet de la prolongation : la plupart des acteurs en acceptent le principe mais demandent une plus grande inclusion et davantage de consultations à l'avenir.

5. Le 22 septembre, les parties à l'Accord revitalisé ont trouvé un accord sur la répartition des neuf postes à la direction des 17 commissions nationales, à savoir : 5 pour le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), 2 pour le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition), 1 pour l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et 1 pour la coalition Autres Partis politiques.

6. Après la résolution de l'impasse qui avait conduit au boycott de l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée par le MPLS dans l'opposition, le projet de loi 2022 relatif à l'élaboration de la Constitution et le projet de loi 2022 relatif au Service national de protection des espèces sauvages ont été à nouveau adoptés les 24 et 26 octobre. Le 7 novembre, le projet de loi portant modification de la loi sur la Police nationale sud-soudanaise 2022 a également été adopté.

7. Fait notable, la formation de la première promotion des forces unifiées nécessaires dans l'Équatoria, qui a commencé le 30 août, s'est achevée le 19 septembre, avec un total de 26 184 diplômés à Djouba, Maridi et Torit. Le 27 septembre, le Conseil de défense conjoint a organisé une cérémonie de remise de diplômes à l'intention de 1 007 militaires à Bor (État de Jonglei). Le 4 novembre, 13 491 stagiaires ont terminé leur formation à Wau dans la région du Bahr el-Ghazal. Le 10 novembre, 1 366 stagiaires ont achevé leur formation à Moum (État de l'Unité). Le 21 novembre, 9 958 stagiaires ont fini leur formation à Malakal (État du Haut-Nil).

Évolution du processus de paix

8. Les conditions de sécurité se sont détériorées dans plusieurs parties du pays sous l'effet de l'intensification des violences intercommunautaires. Le 12 septembre, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, a confié à deux commissions le soin d'enquêter sur les problèmes d'insécurité (notamment les exécutions extrajudiciaires) dans le comté de Mayom (État de l'Unité) et dans le payam de Rualbet dans le comté de Tonj-Nord (État de Ouarrap).

9. Les affrontements entre les deux factions Kit-Gwang du MPLS dans l'opposition (forces Agwelek et pro-Gatwech) ont continué à dominer le conflit dans le Haut-Nil. Le 2 octobre, la faction Kit-Gwang dirigée par Simon Gatwech a fait part dans un communiqué de son opposition à l'organisation d'élections dans le contexte politique actuel et exhorté tous les groupes d'opposition hostiles au Gouvernement à s'unir sous une même bannière. Dans ce contexte, M. Gatwech a rencontré une délégation du Front de salut national le 15 octobre et le chef du Mouvement/Armée populaire du Soudan du Sud, le général Stephen Buay Rolnyang, le 19 octobre.

10. Le 3 octobre, le Président a annoncé que le Gouvernement ne conférerait plus de grades et de postes aux chefs rebelles, pratique qui visait à les inciter à rejoindre le processus de paix. Soulignant que la paix était la responsabilité de chacun, il a averti que le temps où l'on récompensait ceux qui causent du tort était révolu.

11. Le 6 octobre, dans le cadre de l'accord signé à Khartoum le 16 janvier entre le MPLS et les forces Agwelek dirigées par Johnson Olony, 500 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des éléments Agwelek ont été déployés à

Megenis pour protéger la zone située le long de la frontière entre l'État du Haut-Nil et le Soudan.

12. Le 20 octobre, le secrétaire général par intérim du MPLS, Peter Lam, a fait des recommandations au Bureau politique du mouvement, préconisant notamment que le Conseil de libération nationale exclut du parti le Premier Vice-Président du Soudan du Sud, Riek Machar, et l'ancien secrétaire général du MPLS, le général Pagan Amum, pour être restés à l'écart du parti malgré l'Accord sur la réunification du MPLS. Le 24 octobre, le MPLS dans l'opposition a contesté cette recommandation en faisant valoir que le MPLS était constitué de trois factions (le MPLS au Gouvernement, le MPLS dans l'opposition et le MPLS véritable) et qu'aucune faction n'avait le pouvoir d'exclure les membres des autres factions. Il a souligné que seule la Convention nationale du MPLS pouvait décider d'exclure ou de remplacer un membre. Le MPLS a réagi en invitant ceux qui souhaitaient quitter leur parti et revenir dans le giron du MPLS à le faire avant la prochaine réunion du Conseil de libération nationale du mouvement devant se tenir en janvier 2023.

13. Le 24 octobre, la Communauté de Sant'Egidio a annoncé que les factions de l'Alliance des mouvements d'opposition du Soudan du Sud, dirigées par le général Thomas Cirillo, le général Paul Malong et le général Amum, avaient accepté de se rencontrer. Le 2 novembre, l'organisation a convoqué une réunion entre les groupes non signataires, avec la participation de la MINUSS, pour discuter de la marche à suivre pour faire avancer le processus de paix au Soudan du Sud. Les groupes non signataires ont réitéré leurs appels précédents en faveur de l'organisation d'une table ronde nationale en dehors du Soudan du Sud, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées, afin de tracer une nouvelle voie pour le pays. Ils ont exprimé leur intention d'avoir un dialogue sur cette question avec la délégation gouvernementale. Toutefois, dans une lettre adressée à la Communauté Sant'Egidio le 24 novembre, le Ministre des affaires présidentielles, Barnaba Marial Benjamin, a suspendu les pourparlers de paix, accusant les groupes non signataires de chercher à gagner du temps pour faire la guerre.

Activités menées et faits nouveaux survenus au niveau régional

14. Dans une déclaration publiée le 19 septembre, le cabinet du Premier Vice-Président a indiqué s'opposer à une proposition faite en mai par certains représentants des Ngok Dinka, qui souhaitaient qu'Abyei puisse s'autogouverner en attendant le règlement de la question du statut final de la zone. Le MPLS dans l'opposition a déclaré que le destin d'Abyei était une question nationale dont la résolution devait être fondée sur l'opinion de tout le peuple sud-soudanais.

15. Dans une déclaration publiée le 27 septembre, le Président a indiqué que le statut d'Abyei ferait l'objet de discussions bilatérales entre le Soudan du Sud et le Soudan. Il a noté que le référendum de 2013 avait révélé que les habitants d'Abyei se considéraient comme Sud-Soudanais. Le 4 octobre, il a reconstitué le comité sur Abyei chargé de déterminer le statut final de cette zone contestée.

16. Le 29 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné la situation à Abyei et s'est engagé à aider les deux pays à définir le statut final de la zone. Le Soudan, qui a été suspendu de l'Union africaine et de ses travaux, s'est opposé à la tenue de discussions sur Abyei en son absence.

Situation économique

17. La situation macroéconomique est restée difficile en raison de la fragilité et de l'instabilité du pays, des mauvais résultats enregistrés dans des secteurs clefs ainsi que de facteurs externes, notamment les changements climatiques et la flambée des

prix de l'essence et des denrées alimentaires. La livre sud-soudanaise est restée instable et s'est encore dépréciée face au dollar.

18. Le 27 septembre, le Parlement a adopté un budget de 3,2 milliards de dollars pour 2022/23, avec un déficit de 1,2 milliard de dollars. Le budget devrait être financé à raison de 1,6 milliard de dollars par les recettes pétrolières et de 269 millions de dollars par les recettes non pétrolières. D'après la loi, le budget doit être présenté à la représentation nationale au plus tard le 15 mai de chaque exercice. Toutefois, ce délai n'a pas été respecté au cours des deux dernières années.

19. Le 16 novembre, le Gouvernement du Soudan du Sud et l'équipe de pays des Nations Unies ont signé le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025. Ce plan définit le soutien cohérent et stratégique des Nations Unies aux priorités nationales en matière de développement qui sont arrêtées dans la Stratégie nationale de développement révisée (2021-2024) et dans la vision du Gouvernement sur le passage de la phase de l'action l'humanitaire à celle du développement. Au nombre des priorités stratégiques prévues par le plan figurent la gouvernance politique et légitime, la gouvernance économique, la réforme du secteur public, l'intégration des questions de genre et l'autonomisation des femmes, l'autonomisation des jeunes et le renforcement des capacités.

III. Situation en matière de sécurité

20. Dans le corridor fluvial entre l'État du Haut-Nil et l'État de Jongleï, les combats entre les factions Kit-Gwang et avec les groupes armés ainsi que les razzias de bétail ont été un facteur d'insécurité et provoqué le déplacement de civils. À la frontière entre l'État de Ouarrap et la Zone administrative d'Abyei, des affrontements intercommunautaires ont fait 110 morts et 67 blessés. Dans l'État de l'Équatoria-Central, les attaques menées par des éléments qui appartiendraient au Front de salut national et le harcèlement des civils par les forces armées ont exacerbé l'insécurité. Les inondations qui ont frappé tout le pays sont venues exacerber les problèmes de sécurité.

Région du Haut Nil

21. Les factions Kit-Gwang ont continué à s'affronter dans le Haut-Nil et le nord de Jongleï pour le contrôle de bastions stratégiques, principalement Tonga, New Fangak, Diel et Atar, dans le couloir du Nil. Les combats ont provoqué le déplacement de plus de 30 000 civils à Malakal et à New Fangak. Le 7 septembre, les forces pro-Gatwech ont attaqué un site de déplacés à Adidhiang dans le comté de Panyikang. Plus de 50 civils ont été tués lors d'attaques commises dans le couloir du Nil, avec une concentration plus récemment dans le comté de Fachoda. La mobilisation les affrontements entre toutes les parties autour de la zone continuent de représenter une menace pour la sécurité de la région. En outre, de violents accrochages autour de différends frontaliers opposant de longue date les comtés de Maban et de Melout alimentent la crainte que l'ethnisation des conflits infranationaux se poursuive.

Région de l'Équatoria

22. Les activités menées par les éléments du Front de salut national et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont continué à déstabiliser la sécurité dans le comté de la Rivière-Yei (État de l'Équatoria-Central). Plusieurs enlèvements, meurtres et harcèlements de civils ont été imputés à des éléments du Front. Les 4 et 27 octobre, des éléments soupçonnés d'appartenir au Front ont enlevé deux chefs coutumiers dans les comtés de Morobo et de Kajo Kaji. Les opérations des Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont intensifiées dans le comté de Morobo

et sur la route reliant Yei à Maridi, semant la panique parmi les civils, beaucoup ayant été interrogés sur leur éventuelle appartenance au Front de salut national. Le 19 septembre, le Front aurait établi un quartier général de secteur à Morobo. Les actes de pillage et de harcèlement commis contre la population locale par les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) dans le secteur, prétendument dus au manque de fournitures médicales et de denrées alimentaires dans leurs rangs, ont entraîné le déplacement de plus de 1 200 personnes.

Région de Bahr el-Ghazal

23. Les conditions de sécurité se sont améliorées à Rualbet (État de Ouarrap), depuis que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont déployées dans la région à la suite des affrontements meurtriers qui ont opposé les jeunes locaux aux forces armées nationales le 25 juin, faisant environ 115 morts. En lien avec ces événements, 310 hommes et 15 femmes ont été arrêtés arbitrairement.

24. Le comté de Tonj-Est (État de Ouarrap) a été le théâtre d'une nouvelle vague de violences intercommunautaires entre les Luanyjang et les Baac. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont continué de se déployer dans les comtés de Tonj-Nord et de Tonj-Est pour désarmer les communautés locales et dissuader les violences. Entre le 25 et le 29 septembre, les Luanyjang et les Baac ont mené des attaques en représailles prétendument de faits survenus en 2020, faisant quatre morts et trois blessés. Le 18 octobre, la poursuite des combats entre les deux communautés a fait 18 morts et 15 blessés. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont déployées dans le payam de Ngap-Agok, dans le comté de Tonj-Est, pour prévenir toute nouvelle violence, mais cette opération a également entraîné la commission de violations des droits humains contre les populations locales. Six femmes (dont quatre mineures) ont ainsi été violées dans le payam de Wun Lit le 1^{er} septembre.

25. Du 20 au 25 septembre, les secteurs aux abords de la frontière sud de la zone d'Abyei ont connu une augmentation des faits de violence provoqués par un conflit portant sur la frontière entre le comté de Twic et la Zone administrative d'Abyei. Les 25 septembre et 10 octobre, la région d'Anet, dans la Zone administrative d'Abyei, a été secouée par des affrontements meurtriers, qui ont fait environ 57 morts et 48 blessés. Les Dinka Twic et les Dinka Ngok continuent de se mobiliser dans leurs régions respectives et les tensions restent fortes entre les communautés, malgré les divers engagements pris et les négociations entamées en vue de trouver un accord pacifique. L'implication des Bul Nuer, qui ont été déplacés par les inondations dans le comté de Mayom et s'alignent sur leurs communautés d'accueil respectives, est un autre sujet de préoccupation.

IV. Situation humanitaire

26. Au cours de la période considérée, de violents affrontements entre factions armées dans la ville de Tonga ou à proximité ont entraîné le déplacement de milliers de personnes dans les États du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Unité. Les partenaires humanitaires se sont mobilisés pour répondre aux besoins les plus urgents, notamment en matière d'alimentation, d'abris, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de protection, de santé et de nutrition.

27. Les attaques armées contre les sites de déplacés d'Adidhiang ont provoqué le déplacement de plus de 7 000 personnes et fait des morts et des blessés parmi les civils. L'attaque a également provoqué un afflux de déplacés vers le site de protection des civils de Malakal. Les partenaires humanitaires ont continué à fournir une aide d'urgence sur le site. Toutefois, leur intervention a été entravée par le manque de

fonds, les difficultés d'accès et l'insécurité. La situation est d'autant plus grave que la population a subi de multiples déplacements au cours des derniers mois, de Tonga à Adidhiang, puis d'Adidhiang à Malakal. Les partenaires humanitaires et la MINUSS étudient actuellement les possibilités de désengorger le site.

28. Les 8 et 9 octobre, des combats entre factions armées en plusieurs points du comté de Fachoda (État du Haut-Nil) ont provoqué le déplacement de quelque 8 000 personnes et causé d'importantes pertes matérielles. Au 9 octobre, environ 441 personnes originaires de Wau Shilluk, dans le comté de Fachoda, étaient enregistrées auprès du site de protection des civils de Malakal. D'autres personnes attendraient un moyen de transport fluvial pour pouvoir rejoindre ce site.

29. Selon l'évaluation rapide des besoins effectuée par les partenaires humanitaires au 25 novembre, de fortes pluies et des inondations ont touché plus de 1 million de personnes dans tout le Soudan du Sud. Neuf des 10 États ont été sinistrés, la majorité des besoins étant concentrée dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional, de Ouarrap, de l'Unité et de l'Équatoria-Occidental. En 2022, des précipitations supérieures à la normale pour la quatrième année consécutive ont entraîné des régimes pluviométriques irréguliers et provoqué des inondations prolongées, les niveaux d'eau dans certaines zones des États de l'Unité et du Haut-Nil dépassant ceux de 2021 et touchant des zones qui n'avaient pas été inondées en 2021. Les pluies torrentielles et les inondations ont détruit cultures, biens et infrastructures de base, notamment les centres de santé et de nutrition et les établissements scolaires. Si les activités d'intervention face aux inondations sont en cours, l'insécurité, la violence contre les travailleurs humanitaires, les routes impraticables, les pistes d'atterrissage inondées et les contraintes d'accès ont continué à entraver la réponse globale. Au moins 36 évaluations rapides des besoins ont été réalisées dans les États de l'Équatoria-Oriental, des Lacs, de Jongléï, du Bahr el-Ghazal septentrional, de l'Unité, du Haut-Nil, de Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental ainsi que dans la Zone administrative du Grand Pibor.

30. Entre le 20 et le 25 septembre, la reprise des combats entre les groupes ethniques du comté de Twic (État de Ouarrap) et la colonie d'Anet (Zone administrative d'Abyei) a entraîné le déplacement d'environ 3 500 personnes. Les personnes déplacées de la zone d'installation d'Anet se sont installées à Maniel, Mayom, Mading, Aniel-Kuach et Recayen dans le comté de Twic. L'afflux de ces nouveaux arrivants a exacerbé la situation humanitaire déjà fragile dans le comté de Twic, où se sont réfugiées environ 29 000 personnes touchées par les inondations (dont 16 240 enfants). Malgré les difficultés d'accès, les partenaires opérant à Ouarrap ont renforcé les services essentiels dans les sites de déplacés.

31. Le 29 septembre, le rapport sur l'évaluation rapide des besoins interinstitutions a été présenté lors d'une réunion de groupement mensuelle présidée par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Selon ce rapport, 17 000 personnes supplémentaires ont été déplacées par les inondations dans le comté de Mayendit, ce qui porte le nombre total cumulé pour le comté à 59 358 personnes et à 2 834 foyers. Dans le comté de Leer, 8 050 personnes supplémentaires ont été déplacées, ce qui porte à 48 295 le nombre total cumulé de personnes touchées par les inondations. Parmi ces personnes, beaucoup résident dans des sites de déplacés après avoir fui le conflit en 2022.

32. Au 31 octobre, 424 cas de choléra (dont un décès) ont été signalés dans la ville de Rubkona et le camp de déplacés de Bentiu. Les activités d'intervention comprennent l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information du public et l'amélioration des infrastructures d'eau et d'assainissement. Jusqu'à présent, 1 584 147 doses de vaccin anticholérique ont été administrées dans les

comtés de Leer et Rubkona (État de l'Unité), le comté de Yirol-Est (État des Lacs) et le comté de Djouba (État de l'Équatoria-Central).

33. Par ailleurs, le meurtre de deux membres du personnel d'une organisation non gouvernementale, les 19 et 25 septembre dans l'État de l'Unité, en raison de différends entre sous-clans, a aggravé les tensions entre les résidents déplacés de Bentiu. Les inondations dans les comtés de Mayendit, Leer et Mayom ont provoqué le déplacement de plus de 100 000 civils vers d'autres régions, notamment vers Ouarrap et la Zone administrative d'Abyei. Ces déplacements ont exacerbé la dynamique des conflits locaux dans les régions touchées.

34. Au cours de la période considérée, les contraintes d'accès, les obstacles bureaucratiques, la criminalité généralisée, les violences intercommunautaires et les meurtres commis par vengeance ont continué à entraver le travail des acteurs humanitaires. Entre septembre et novembre, 115 atteintes à l'accès humanitaire ont été signalées, dont 75 faits de violence contre le personnel humanitaire et leurs biens. Au total, 115 atteintes ont été signalées dans 10 États. Quatre membres du personnel humanitaire ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions et 57 travailleurs humanitaires ont été transférés dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité. Dix-sept faits de pillage et de vol de biens humanitaires ont été signalés. Sept attaques contre des convois et des véhicules sous contrat commercial ont eu lieu dans la région de Jongleï et dans les États de l'Équatoria-Oriental et du Haut-Nil. Depuis le début de l'année 2022, huit travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions (contre cinq en 2021).

V. Exécution du mandat de la Mission

A. Appui à l'exécution de l'Accord revitalisé et au processus de paix

35. Le 30 août, conformément à la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 11 juillet, la MINUSS, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dont la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, ont constitué un groupe de travail technique trilatéral sur la rédaction d'une constitution définitive et l'appui électoral. Le 4 novembre, lors d'une réunion trilatérale, un accord a été conclu sur le mandat devant guider la coordination future des activités de soutien au processus de paix.

36. Les 20 et 21 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS s'est entretenu séparément avec la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, dont le pays préside le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, ainsi qu'avec le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Le Commissaire a exprimé la volonté de l'Union africaine d'apporter son aide et de faire profiter de l'expérience tirée d'autres situations similaires en Afrique.

37. Du 6 au 8 et du 20 au 22 septembre, la MINUSS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont soutenu deux ateliers visant à élaborer et à finaliser le projet de politique foncière nationale du Soudan du Sud. Ont participé à cet atelier 120 personnes (dont 25 femmes) et une petite équipe technique de 12 personnes (dont 2 femmes). Les discussions ont porté sur les questions touchant les femmes, notamment le droit d'hériter et celui de faire enregistrer des biens fonciers sous leur nom propre, l'élimination des pratiques coutumières discriminatoires et la représentation des femmes dans les institutions foncières. Ces ateliers ont contribué à l'action menée par le Gouvernement pour finaliser la politique foncière nationale, qui est une réforme clé prévue dans l'Accord revitalisé.

38. Les 24 et 25 septembre, la MINUSS a organisé une réunion consultative dans le Bahr el-Ghazal septentrional avec un groupe de 69 participants (dont 14 femmes), comprenant des commissaires de comté, des comités de paix et des chefs locaux, afin de renforcer les capacités de planification stratégique et de promouvoir les partenariats et les collaborations entre autorités locales et administrés. La réunion a débouché sur l'adoption de plans d'action visant à promouvoir une gouvernance inclusive dans le respect du quota de 35 % de femmes.

39. Le 28 septembre, la MINUSS a participé à une réunion d'experts organisée par le Comité national chargé des amendements constitutionnels afin de réviser la loi soudanaise relative à la lutte contre la corruption de 2009. Les 24 et 25 octobre, la MINUSS a fourni une assistance technique lors d'un atelier de validation du projet de loi qui devrait être finalisé par le Comité national chargé des amendements constitutionnels avant d'être présenté au Ministère de la justice.

40. Par ailleurs, du 4 au 6 septembre, le Représentant spécial s'est rendu au Soudan pour rencontrer le Président du Conseil souverain du Soudan, le général de corps d'armée Abdel Fattah al-Burhan, le Ministre soudanais des affaires étrangères, Ali Elsadig Ali, et le Ministre soudanais de la défense, le général de corps d'armée Yassin Ibrahim Yassin, afin d'inviter le Soudan, en sa qualité de président de l'IGAD et de garant de l'Accord revitalisé, à mobiliser davantage de soutien régional en faveur du processus de paix.

41. Le 4 octobre, le Représentant spécial a rencontré le Secrétaire exécutif de l'IGAD pour discuter de l'état du processus de paix. Les deux responsables ont convenu d'élaborer un plan sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'IGAD soutiendraient le processus de paix conformément à la feuille de route.

42. Les 11, 25 et 26 octobre, la MINUSS a aidé le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité à faire avancer l'élaboration de la feuille de route pour la transformation du secteur de la sécurité et la rédaction du livre blanc sur la défense et la sécurité. Ces documents exposeront la vision nationale en matière de réforme du secteur de la sécurité du Soudan du Sud, y compris l'opérationnalisation des forces unifiées, qui a été considérée par les parties prenantes nationales comme une étape positive pour diversifier, redimensionner et transformer le secteur de la sécurité.

43. Dans l'État de l'Équatoria-Oriental du 18 au 20 octobre, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont animé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de 80 législateurs (dont 23 femmes) pour les former aux procédures parlementaires et les familiariser avec leurs rôles et responsabilités.

44. À Djouba du 21 au 29 novembre, le cabinet du Président, en partenariat avec le PNUD et la MINUSS, a organisé le sixième Forum des gouverneurs, qui a porté sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé conformément à la feuille de route. Cette rencontre a été précédée des consultations infranationales entre le Gouvernement et la société civile sur la manière de renforcer la participation citoyenne.

45. À Djouba les 24 et 25 novembre, la MINUSS a animé un atelier consacré à l'analyse des aspects clés de la feuille de route. Une soixantaine de participants (dont 30 femmes) issus de la société civile, des milieux universitaires, du Gouvernement et du groupe des femmes parlementaires ont analysé la feuille de route et recensé les principales difficultés liées à l'élaboration de la Constitution et aux processus électoraux, ainsi que le rôle des différentes parties prenantes, notamment des femmes et des jeunes, sur la manière de mieux contribuer à ces travaux.

46. La MINUSS a également organisé 12 tables rondes diffusées sur Radio Miraya et continué ainsi à promouvoir l'ouverture de l'espace civique et politique et à rapprocher les dirigeants politiques du public sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et les questions connexes.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

47. La MINUSS a continué à assurer une protection physique sur le site de protection des civils de Malakal, où le conflit entre les factions Kit-Gwang du MPLS dans l'opposition dans le Haut-Nil et le nord de Jongleï a accru les déplacements et aggravé l'engorgement du site. Au 29 octobre, la Mission assurait la protection physique d'environ 36 718 personnes.

48. La MINUSS a également continué d'apporter son soutien aux camps de déplacés (anciens sites de protection des civils) au moyen d'activités de planification intégrée, d'actions de sensibilisation et d'interventions face aux faits de violence sexuelle et fondée sur le genre, aux activités criminelles et aux faits de contrebande d'armes. Cette activité s'est traduite par un déploiement accru d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de l'Unité de police mixte, soutenus par des membres de la police des Nations Unies, afin de préserver le caractère civil des sites de Djouba et de Bentiu.

49. La MINUSS a continué de se concentrer sur les problèmes de protection et les déplacements connexes en dehors d'un site de protection des civils et d'autres sites de déplacés afin de signaler rapidement les problèmes et de favoriser les interventions rapides. La Mission a suivi les informations faisant état d'enlèvements ciblés par des personnes soupçonnées d'appartenir au Front de salut national et des éléments criminels dans l'État de l'Équatoria-Central, de meurtres par vengeance parmi les Guit dans l'État de l'Unité, d'affrontements entre Dinka Ngok et Dinka Twic à la frontière avec Abyei et de tentatives d'expulsion au site de déplacés de Mahad et de la zone de protection temporaire située à côté de la zone de la Mission à Leer. À cet égard, elle a plaidé pour que le Gouvernement exerce plus vigoureusement la responsabilité première qui lui incombe de protéger tous les civils (y compris le personnel des organismes humanitaires) et de veiller à ce que l'accès humanitaire ne soit pas entravé.

50. La MINUSS a aidé les autorités locales et les partenaires humanitaires à évaluer les conditions propices à un retour en toute sécurité dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental et de Jongleï. La Mission a notamment vérifié la situation de 182 déplacés qui ont exprimé leur intention de retourner volontairement dans la Zone administrative de Pibor et procédé à l'évaluation ultérieure des zones de retour.

51. La MINUSS a continué à promouvoir le dialogue inclusif, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale au niveau infranational pour protéger les civils et gérer les conflits intercommunautaires. À cet égard, la Mission a organisé 31 ateliers, forums, dialogues communautaires et programmes de renforcement des capacités à l'intention des communautés, des autorités des États et des autorités locales, des chefs coutumiers, des dirigeantes et des jeunes. Y ont participé 4 928 personnes (dont 1 599 femmes).

52. Du 1^{er} au 3 septembre, la MINUSS, la FAO et le Ministère de l'élevage et de la pêche ont organisé une conférence nationale sur l'élevage. Y ont participé des gouverneurs d'État, des administrateurs en chef, des membres du parlement national et des parlements des États, ainsi que d'autres parties prenantes des 10 États et des zones administratives. Les participants ont discuté de la violence liée au bétail et aux

migrations et exploré des solutions, notamment l'adoption d'un large cadre réglementaire national en matière de migration du bétail, afin de lutter contre la violence liée au bétail et de guider la transformation et la commercialisation de l'élevage. Il a été convenu de poursuivre les discussions et la collaboration en vue de cartographier les couloirs de migration et les voies de circulation du bétail en consultation avec les communautés locales et de promulguer des lois et politiques dans ce domaine.

53. Dans le cadre du processus visant à renforcer les capacités et à promouvoir le rôle des chefs traditionnels dans la gestion locale des conflits, la MINUSS, en partenariat avec le Conseil des collectivités locales, a organisé des forums régionaux dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental les 6 et 7 septembre et dans l'État de l'Équatoria-Oriental les 28 et 29 septembre. Au total, 93 personnes (dont 11 femmes) y ont participé.

54. Le 16 octobre, la MINUSS a facilité la visite de rapprochement d'une délégation de hauts fonctionnaires de l'État de Jongleï dans la Zone administrative du Grand Pibor afin de discuter des questions ayant une incidence sur la sécurité et les relations pacifiques entre l'État et la Zone administrative. Les deux parties ont convenu de criminaliser les razzias de bétail, les enlèvements d'enfants, les attaques de représailles et les embuscades sur les routes et d'établir des zones tampons pour appréhender conjointement les auteurs de ces actes. Un plan d'action en 15 points visant à mettre en œuvre les résolutions convenues a été signé.

55. Du 24 au 27 octobre, la MINUSS a organisé un dialogue de paix transfrontalier à l'intention de 60 participants (dont 7 femmes) représentant le comté de Panyijiar (État de l'Unité) et la région du Grand Rumbek (État des Lacs). Les participants ont signé une résolution en 17 points visant à promouvoir des relations intercommunautaires pacifiques et à prévenir les attaques transfrontalières.

56. La MINUSS a plaidé en faveur d'un contexte intégré et rationalisé pour régler les questions liées à la sécurité et aux changements climatiques, notamment l'atténuation des inondations dans le cadre du développement des activités de résilience et de redressement. Des projets pilotes de partenariat pour la paix, la résilience et le relèvement ont été lancés dans l'Équatoria-Oriental, le Bahr el-Ghazal septentrional, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Occidental.

57. Au 28 novembre, la force de la MINUSS avait effectué 2 375 patrouilles, dont 1 406 patrouilles de courte durée, 377 patrouilles de longue durée, 90 patrouilles aériennes dynamiques et 55 patrouilles fluviales. Au total, 575 patrouilles ont été menées dans le site de protection des civils de Malakal et aux alentours ainsi que dans les sites de déplacés. Huit pour cent des patrouilles comprenaient des femmes membres du personnel de maintien de la paix en tenue effectuant des patrouilles de routine. La force de la MINUSS a maintenu cinq bases opérationnelles temporaires de longue durée à Koch, Tamboura, Jamjang, Moundri et Domolotto.

58. Au 28 novembre, la police des Nations Unies avait effectué 5 447 patrouilles, dont 1 969 patrouilles destinées à renforcer la confiance, 171 patrouilles de courte durée, 53 patrouilles de longue durée, 36 patrouilles aériennes dynamiques, 914 patrouilles de sécurité coordonnées et 2 302 patrouilles à haute visibilité. Au total, 5 157 de ces patrouilles comprenaient des policières.

59. La police des Nations Unies a effectué 227 contrôles d'accès sur le site de protection des civils de Malakal afin de prévenir et d'atténuer les problèmes de sécurité et de renforcer la sûreté et la sécurité des déplacés. À la suite des récents affrontements dans le Haut-Nil touchant les déplacés dans le site de protection des civils, la police des Nations Unies a renforcé sa vigilance en portant de 108 à 553 le nombre de patrouilles à pied. En outre, 16 réunions consacrées à la prévention et à

l'atténuation de la criminalité ont été organisées avec des responsables locaux et des groupes de surveillance locaux.

60. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 333 demandes d'identification, de retrait, de neutralisation et de dépollution de mines terrestres et d'engins explosifs émanant de la mission et des communautés locales. Ces opérations ont permis aux communautés d'avoir accès à 28 zones agricoles, 3 hôpitaux et 4 sources d'eau naturelles. Au total, le Service de la lutte antimines a neutralisé 21 524 engins explosifs et libéré 597 604 mètres carrés de terrain au cours de la période considérée.

61. Le Service de la lutte antimines a dispensé une formation de sensibilisation aux mines et aux restes explosifs de guerre à 872 membres du personnel de la MINUSS (dont 118 femmes), afin d'améliorer leurs connaissances en matière de comportement sûr et de mobilité au sein de la Mission. En outre, 114 884 civils (15 537 hommes, 18 492 femmes, 41 897 garçons et 38 958 filles) ont été sensibilisés aux risques liés aux engins explosifs, dont environ 15 175 déplacés récemment arrivés sur le site de protection des civils à Malakal.

C. État de droit et responsabilité

62. Afin de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à la protection des civils, la MINUSS a continué d'apporter une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux acteurs de l'état de droit et de la justice aux niveaux national et infranational.

63. Du 31 octobre au 14 novembre, la MINUSS a aidé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à constituer une cour martiale générale composée de neuf responsables de la justice militaire à Torit (État de l'Équatoria-Oriental). La cour martiale a jugé 11 affaires mettant en cause 12 prévenus et prononcé six condamnations et six acquittements. Une aide aux victimes et aux témoins, y compris les services d'un conseil pour les victimes civiles, a été apportée par une organisation de la société civile locale et tous les accusés ont été défendus par un avocat.

64. La MINUSS a encouragé les réformes structurelles en facilitant deux réunions entre des responsables de la Direction des poursuites pénales et de la Direction de la justice militaire pour discuter de la compétence en matière d'infractions touchant des civils afin de renforcer la responsabilité et de promouvoir l'accès à la justice des victimes et des justiciables, notamment pour les violences sexuelles liées au conflit.

65. Afin de renforcer les capacités de l'ensemble de la chaîne de justice pénale et d'améliorer l'accès à la justice dans les zones reculées, y compris dans les principales zones de retour, la MINUSS a facilité le déploiement d'une juridiction de circuit à Raga du 26 au 30 septembre et du 28 novembre au 2 décembre. Du 26 au 30 septembre, ce tribunal a jugé quatre affaires, dont trois portant sur des faits de viols d'enfants, et prononcé la condamnation de quatre accusés. À Raga du 27 au 29 septembre, la Mission a dispensé à l'intention de 44 policiers (dont 13 femmes) une formation aux enquêtes, axée en particulier sur les affaires de violence sexuelle et fondée sur le genre, afin d'améliorer leurs compétences en la matière, et fourni une assistance technique au tribunal coutumier nouvellement créé. En septembre, elle a également dispensé une formation sur les droits humains et une autre sur l'administration pénitentiaire tenant compte des questions de genre à destination de 71 agents pénitentiaires (dont 30 femmes) à Djouba, ainsi qu'une formation sur la tenue de registres et la gestion des dossiers à 33 agents pénitentiaires (dont 7 femmes) à Ouarrap.

66. La MINUSS a continué à aider l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à lutter contre le problème de la détention prolongée et arbitraire dans les prisons. Pour renforcer les liens et la coordination tout au long de la chaîne judiciaire, la Mission a aidé les directeurs des établissements pénitentiaires de l'État du Bahr el-Ghazal occidental et de l'État des Lacs à réactiver les comités pour l'amélioration des prisons et soutenu la création d'un forum sur l'état de droit dans l'État du Haut-Nil. En outre, à Wau du 23 au 25 novembre, elle a organisé une formation sur la justice pour mineurs à l'intention de 24 juges, procureurs, policiers et agents pénitentiaires (dont 5 femmes). À Bor du 4 au 6 octobre, elle a également organisé une formation à l'intention de 42 participants (dont 25 chefs traditionnels et 7 femmes) afin d'améliorer leur capacité à régler les différends conformément à la loi et à renforcer le respect des droits humains. En renforçant les capacités et les liens entre les différents maillons de la chaîne pénale, y compris avec le système de justice informel, la Mission favorise la mise en place d'un système intégré capable de mieux lutter contre la criminalité, combattre l'impunité et promouvoir le respect des droits humains.

67. Les 3 et 4 novembre, la MINUSS a organisé une formation d'initiation au contrôle à l'intention des présidents des commissions spécialisées de l'Assemblée législative nationale provisoire. Cette activité s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Parlement pour renforcer sa capacité à contrôler les dépenses publiques.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

68. En coordination avec les acteurs humanitaires et à leur demande, la MINUSS a facilité la distribution de fournitures humanitaires. Au 26 octobre, la police des Nations Unies a assuré la sécurité de 112 missions de livraison d'aide humanitaire, de 12 équipes d'intervention rapide sur les sites de protection des civils et de 166 escortes de sécurité pour des ingénieurs et des personnalités. En outre, elle est restée déployée dans deux bases opérationnelles temporaires et trois bases opérationnelles de compagnie dans quatre États.

69. Au 28 novembre, la MINUSS avait mené 377 patrouilles de longue durée et 1 406 patrouilles de courte durée pour appuyer l'acheminement de l'aide et veiller à la protection du personnel humanitaire. La Mission a fourni une protection à 471 missions intégrées et effectué 447 patrouilles visant à protéger les convois et les partenaires humanitaires, dont des organisations non gouvernementales. Elle a également traité 13 demandes de protection et d'appui logistique émanant de partenaires humanitaires.

70. Pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, le Service de la lutte antimines a inspecté et dépollué 503 kilomètres de routes et vérifié 64 sites d'atterrissage pour hélicoptères et pistes d'atterrissage.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

71. La MINUSS a vérifié 162 faits ayant eu des conséquences préjudiciables pour les droits humains et la protection de la population, dont 63 exécutions arbitraires, 19 atteintes à l'intégrité physique, 22 enlèvements, 18 faits de violence sexuelle, 34 faits d'arrestation ou de détention arbitraire, 3 faits de mauvais traitements, 1 attaque contre des travailleurs humanitaires, ainsi que des actes de pillage et de destruction

de biens civils. Ces faits ont soumis à des violences 984 civils (dont 84 femmes et 60 enfants), parmi lesquels 229 ont été tués et 303 blessés. Sur ces faits, 58 ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple et à d'autres services de sécurité gouvernementaux, 59 aux milices communautaires et à des éléments armés, 15 au Front de salut national et 14 au MPLS dans l'opposition et à des groupes dissidents. L'attribution de 16 autres faits, ayant fait 28 victimes, est encore en cours de vérification.

72. Le 16 novembre, la MINUSS a publié sa troisième note trimestrielle de 2022 sur la situation des droits humains au Soudan du Sud, portant sur la période allant de juillet à septembre 2022. Au moins 142 faits ont été vérifiés, documentés et signalés (contre 188 au trimestre précédent), impliquant au moins 745 civils (922 au trimestre précédent) victimes d'une des quatre principales formes d'atteinte individuelle (atteinte à la vie, atteinte à l'intégrité physique, enlèvement, violences sexuelles). Le recul de 25 % des faits violents (de 188 à 142) et de 19 % du nombre de victimes (de 922 à 745) tient en partie à la baisse des faits de violence localisés impliquant des milices communautaires responsables de 30 % des victimes civiles au cours de la période de juillet à septembre. Soixante-deux pour cent des victimes civiles ont été attribuées aux parties traditionnelles au conflit, tandis que 7 % ont été attribuées à des éléments armés non identifiés.

73. La MINUSS a continué de surveiller l'espace civique, où les civils exprimant des opinions critiques s'exposent toujours à un risque imminent d'être arrêtés, détenus et maltraités. Au cours de la période considérée, la Mission a constaté des faits d'arrestation et de détention arbitraires à l'encontre d'au moins 48 civils en relation avec des manifestations publiques dénonçant les politiques gouvernementales ou des malversations commises par des personnes nommées par le Gouvernement.

74. La MINUSS a continué à suivre et à soutenir les initiatives du Gouvernement en matière de responsabilité. Le 15 septembre, le Gouvernement a indemnisé cinq victimes de violations des droits humains commises par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans le comté la Rivière-Yei (État de l'Équatoria-Central) en exécution d'un arrêt rendu le 27 juin par la cour martiale générale.

75. Au cours de la période considérée, la MINUSS a effectué 17 évaluations des risques au regard de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

76. La MINUSS a mené 84 activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des droits humains à l'intention des parties prenantes (responsables gouvernementaux, forces organisées, organisations de la société civile). Ces activités, qui ont bénéficié à 2 781 personnes (dont 867 femmes), ont renforcé la capacité de l'État et des organisations de la société civile à apporter une contribution positive à la promotion et à la protection des droits humains au Soudan du Sud.

a. Les enfants et les conflits armés

77. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a vérifié 129 violations graves commises à l'encontre de 61 enfants (24 garçons, 34 filles et 3 enfants de sexe inconnu). Il a été vérifié que 14 garçons avaient été recrutés et utilisés, que 8 enfants avaient été tués ou mutilés (3 enfants tués : 1 garçon et 2 filles ; 5 enfants mutilés : 2 garçons et 3 filles), que 22 filles avaient subi des viols ou d'autres formes de violence sexuelle, et que 17 enfants avaient été enlevés (7 garçons, 7 filles, 3 enfants de sexe inconnu). En outre, l'équipe spéciale a vérifié 52 attaques dirigées contre des écoles (46) et des hôpitaux (6) et 9 cas de refus d'accès humanitaire. Sept enfants ont été victimes de multiples violations. Les enfants ont été particulièrement touchés dans les États suivants : Haut-Nil (24), Équatoria-Central (14), Jongleï (6), Ouarrap (6),

Équatoria-Oriental (4), Équatoria-Occidental (3), Bahr el-Ghazal septentrional (3), Unité (1).

78. La plupart des violations (64), dont 27 attaques contre des écoles et 7 cas de refus d'accès humanitaire, ont été perpétrées par les forces de sécurité gouvernementales, notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (51), la Police nationale sud-soudanaise (10) et le Service national de protection des espèces sauvages (3). Dix-huit de ces violations ont été imputées à Kit-Gwang, 9 au Front de salut national, 8 à la milice Agwelek et 7 à l'APLS dans l'opposition. Vingt-trois violations n'ont pas été attribuées, s'étant produites pendant des tirs croisés entre les factions Kit-Gwang du MPLS dans l'opposition (18) ou ayant été perpétrées par des groupes armés non identifiés (5).

79. La MINUSS a organisé 70 sessions de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 4 102 participants (2 416 hommes, 1 686 femmes), dont 2 924 membres de la communauté (1 619 hommes, 1 305 femmes), 1 056 membres des forces de sécurité gouvernementales (696 hommes, 360 femmes), 88 fonctionnaires (77 hommes, 11 femmes), 13 membres de l'APLS dans l'opposition (tous des hommes) et 21 partenaires de protection (11 hommes, 10 femmes). La Mission a également dispensé 20 sessions de formation à la protection de l'enfance à 770 participants (638 hommes, 132 femmes), dont 395 membres des forces de sécurité gouvernementales (351 hommes, 44 femmes), 231 membres de la communauté (180 hommes, 51 femmes), 142 fonctionnaires (105 hommes, 37 femmes), 1 membre de l'APLS dans l'opposition (1 homme) et 1 membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (1 homme).

80. Par ailleurs, la MINUSS a organisé 59 sessions d'initiation et d'intégration dont ont bénéficié 1 157 membres du personnel des Nations Unies (928 hommes, 229 femmes), dont 704 officiers (620 hommes, 84 femmes), 359 membres de la police des Nations Unies (249 hommes, 110 femmes), 89 civils (55 hommes, 34 femmes) et 5 agents pénitentiaires (4 hommes, 1 femme). Ces activités avaient pour objet de sensibiliser le personnel des Nations Unies aux droits des enfants et aux efforts menés pour renforcer la protection des enfants dans les situations de conflit armé conformément au mandat de la Mission.

b. Violence sexuelle liée aux conflits

81. La MINUSS a recensé et vérifié 11 faits de violences sexuelles liées au conflit, concernant 22 survivants (dont 4 filles). La Mission a vérifié 6 autres faits, qui se sont produits avant la période considérée, concernant 18 femmes et 2 filles. Les survivants, dont l'âge varie de 17 à 42 ans, ont été victimes de viols (18) ou de viols collectifs (22), d'enlèvements à des fins de viol (1) ou d'esclavage sexuel. Sur les 42 survivants, 29 ont pu bénéficier de services médicaux. Les faits se sont produits dans les États de l'Équatoria-Central (3), du Haut-Nil (3), de l'Unité (5), de Ouarrap (3), de l'Équatoria-Occidental (1), de Jongleï (1) et du Bahr el-Ghazal occidental (1). La responsabilité en a été imputée aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (6), au Front de salut national (1), à l'APLS dans l'opposition (2), aux forces Agwelek dirigée par M. Olony (1), ainsi qu'à des éléments armés non identifiés (7).

82. La MINUSS a organisé des séances de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités en direction de diverses parties prenantes, notamment la Police nationale sud-soudanaise (84), les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (50), les officiers supérieurs et les membres de réseaux de la société civile (17), afin d'inciter les participants à s'intéresser à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à la lutte contre ces faits.

83. Du 17 au 21 octobre, la Représentante spéciale du Secrétaire générale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit s'est rendue au Soudan du Sud pour s'y entretenir avec plusieurs hauts fonctionnaires sur les mesures à prendre pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits ainsi qu'avec des réseaux de survivants, des dirigeantes et des représentants d'organisations de la société civile.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

84. La MINUSS a continué à travailler avec le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale en vue de soutenir les femmes. La Mission a contribué au lancement de réseaux de femmes pour le Service national de protection des espèces sauvages le 29 septembre et pour la Défense civile le 5 octobre. Ces réseaux visent à assurer une participation égale des femmes dans le secteur de la sécurité et à améliorer la prise en compte du genre dans les services rendus par les institutions du secteur de la sécurité. Dans le cadre des manifestations de lancement, le personnel féminin a choisi neuf femmes pour former un comité exécutif chargé de mener des activités visant à accroître la visibilité des femmes et à améliorer le statut du personnel féminin, notamment en matière de promotions et d'attribution de grades.

85. La MINUSS a continué à renforcer les capacités des principales institutions du secteur de la sécurité en matière d'égalité des sexes et de prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre. À Djouba du 21 au 23 septembre, un atelier a été organisé à l'intention de 56 agents (dont 34 femmes) du système pénitentiaire national pour sensibiliser les participants aux instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits humains, notamment aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok).

86. La MINUSS a continué à soutenir les efforts déployés par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prise des décisions publiques. Ces activités ont notamment eu pour objet de soutenir la participation aux discussions sur les réformes juridiques visant à renforcer l'engagement de fond sur les questions connexes. Le 4 octobre, la Mission, en collaboration avec le PNUD, a soutenu le lancement d'activités d'éducation civique sur les élections et l'élaboration de la Constitution à Yambio (État de l'Équatoria-Occidental) afin de sensibiliser 300 femmes à l'amélioration de l'environnement pour favoriser l'organisation d'élections libres, régulières et crédibles au Soudan du Sud.

87. La MINUSS a continué à soutenir la constitution d'organisations de défense des droits des femmes (y compris de syndicats de femmes) et à les accompagner dans leur démarrage, leur mise en place opérationnelle et leurs activités de sensibilisation. À Djouba, la Mission a aidé l'Union des femmes de l'Équatoria-Central, composée de 138 femmes, à élaborer son plan stratégique. Ce plan comptait parmi ses objectifs l'instauration d'un quota de 35 % de femmes au sein des institutions de transition.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

88. Au 28 novembre, l'effectif du personnel civil de la MINUSS comptait 2 660 personnes et se répartissait comme suit : 857 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 251 femmes, soit 29,3 %), 1 412 membres du personnel

recruté sur le plan national (dont 226 femmes, soit 16,0 %) et 391 Volontaires des Nations Unies (dont 168 femmes, soit 43,0 %).

89. La composante policière de la Mission comprenait 1 556 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir : 673 policiers hors unités constituées (dont 264 femmes, soit 39,2 %), 846 membres d'unités de police constituées (dont 225 femmes, soit 26,5 %) et 34 agents de l'administration pénitentiaire (dont 14 femmes, soit 42,4 %).

90. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 866 personnes, à savoir : 197 officiers de liaison (dont 58 femmes, soit 29,4 %), 398 officiers d'état-major (dont 73 femmes, soit 18,3 %) et 13 271 membres des contingents (dont 790 femmes, soit 6,0 %).

91. La MINUSS a continué à renforcer son action auprès des populations locales pour les sensibiliser aux normes de conduite des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à Aweil, Torit, Yambio, Wau, Malakal et Kuacjok. Ce travail de sensibilisation a été renforcé par l'utilisation de Radio Miraya et des réseaux sociaux pour la communication interne au sein de la MINUSS et la communication externe avec la population locale. Des supports d'information et du matériel pédagogique ont été distribués à Torit, Rumbek, Yambio et Aweil pour soutenir ces activités de sensibilisation. Le réseau des femmes de la police civile des Nations Unies a contribué à sensibiliser les populations locales, ainsi que leurs homologues au sein de la Police nationale sud-soudanaise, à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

92. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à des fautes professionnelles ont été traitées en temps opportun. Pendant la période considérée, 39 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

93. Au 30 novembre, la MINUSS avait constaté 23 violations de l'accord sur le statut des forces (contre 38 durant la précédente période considérée). Seize de ces violations concernaient les restrictions imposées par les autorités gouvernementales aux déplacements des patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental, du Haut-Nil et de Bahr el-Ghazal occidental.

94. Les deux membres du personnel recruté sur le plan national arrêtés par les autorités en 2014, dont on ignorait toujours où ils se trouvaient, ont été déclarés morts par la justice le 4 février et le 20 juillet 2022. La MINUSS a continué à rappeler au Gouvernement l'obligation qui lui est faite par le droit international d'informer les familles du sort de ces deux personnes afin de leur permettre de faire leur deuil.

95. Le personnel et les opérations des Nations Unies ont continué d'être pris pour cible par des acteurs criminels et de se faire harceler par les forces de sécurité. Au cours de la période considérée les opérations du personnel des Nations Unies ont été l'objet de 27 faits de harcèlement et de 11 cas de refus d'accès de la part des forces de sécurité. La plupart de ces faits se sont accompagnés de demandes d'argent pour

de prétendues infractions au code de la route ou des documents incorrects lors de l'entrée au Soudan du Sud à l'aéroport international de Djouba.

VIII. Performance des composantes en uniforme

96. La force de la MINUSS a évalué 10 unités, dont 2 bataillons d'infanterie à Tomping et Malakal et 7 unités de soutien à Bentiu, Tomping, Djouba et Malakal. Ces évaluations ont montré que les unités étaient bien formées et opérationnelles au regard des normes des Nations Unies. Huit unités ont dépassé les normes fixées, tandis que deux autres ont été jugées satisfaisantes. Conformément aux recommandations, les unités ont accru leurs efforts en matière de renseignement militaire au service du maintien de la paix, augmenté la fréquence des exercices d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et d'intervention d'urgence, et amélioré les procédures administratives.

97. Il a été procédé à l'évaluation de la performance de quatre unités de police constituées. Si la performance générale a été jugée satisfaisante, quelques recommandations ont été faites en faveur d'un plan d'amélioration dans le cadre de la formation continue sur le théâtre.

IX. Observations et recommandations

98. Alors que les retards intervenus dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé ont entraîné la prolongation de la période de transition, la feuille de route vient offrir l'occasion aux parties de s'engager à nouveau dans l'application pleine et véritable de l'accord suivant le nouveau calendrier convenu. La feuille de route prévoit un ensemble d'objectifs révisés sur lesquels la communauté internationale peut adapter et aligner son soutien.

99. À la suite de l'adoption de la feuille de route par la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, qui prolongera la période de transition de 24 mois une fois que le Parlement aura donné sa sanction, je constate avec inquiétude que certains objectifs de référence préliminaires n'ont pas encore été atteints, notamment la reconstitution du Conseil des partis politiques et de la Commission électorale nationale. Tout nouveau retard dans les échéances de la feuille de route risque d'enliser le processus. Il faut éviter qu'une telle éventualité se produise.

100. À cet égard, je me joins à l'IGAD et à l'Union africaine qui ont appelé le Gouvernement du Soudan du Sud et les parties à s'engager avec un sentiment d'urgence renouvelé à atteindre les objectifs de référence dans les délais impartis.

101. Je me réjouis que la formation des forces unifiées nécessaires dans le cadre du processus de réunification des forces armées se poursuive. J'invite le Gouvernement du Soudan du Sud à tirer parti de cette dynamique en assurant le maintien, l'intégration et l'emploi adéquats de ces forces dans le cadre d'une vision globale d'un secteur de la sécurité ayant à terme vocation à être responsable devant les autorités civiles élues du Soudan du Sud et à être composé d'institutions de sécurité opérant dans les limites du cadre constitutionnel tout en étant respectueuses des droits humains du peuple sud-soudanais.

102. Je juge encourageant les progrès réalisés dans la reconstitution et la mise en place d'institutions clés prévues par l'Accord revitalisé. Je me félicite de l'adoption récente par l'Assemblée législative nationale provisoire reconstituée de la loi sur l'élaboration de la Constitution et note que, conformément à l'Accord revitalisé, le

processus constituant offre l'occasion au peuple sud-soudanais de prendre en main la définition d'un contrat social avec le Gouvernement.

103. Je réaffirme qu'il est impératif que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé soit marquée par l'inclusivité et la diversité. À cet égard, je demande instamment aux parties de renforcer les timides mesures engagées pour parvenir à un accord sur la loi relative aux partis politiques. Je demeure extrêmement préoccupé par la restriction de l'espace politique et civique qui en résulte, situation à laquelle le Gouvernement doit remédier d'urgence. De même, je demande au Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé de reconsidérer les exigences imposées par l'Autorité des médias aux journalistes et à Radio Miraya, lesquelles entravent la liberté d'expression.

104. Je félicite l'Union africaine et l'IGAD de l'action qu'elles mènent auprès des parties et du soutien qu'elles apportent à la mise en œuvre de la feuille de route. Je félicite également la Communauté de Sant'Egidio de son action et du dialogue soutenu et global qu'elle a engagé avec les groupes non signataires dans le cadre du processus de paix de Sant'Egidio.

105. Je reste gravement préoccupé par les informations selon lesquelles des violences dans le Haut-Nil auraient entraîné la mort de centaines de civils et provoqué une augmentation du nombre de déplacés, dont plusieurs ont cherché refuge dans le site de protection des civils de la MINUSS à Malakal. Je demande au Gouvernement de protéger la population locale et de fournir un espace sûr qui permette un dialogue et une solution inclusifs. Je soutiens l'initiative menée par la Mission, en coopération avec les parties, pour démilitariser le Nil et en faire un couloir humanitaire facilitant l'acheminement tout au long de l'année de services vitaux, et pour améliorer les possibilités de subsistance.

106. Je condamne les affrontements violents qui ont opposé les jeunes dinka ngok et les jeunes dinka twic à la frontière entre Abyei et l'État de Ouarrap. Je me félicite que le Gouvernement ait décidé de faire la lumière sur les faits et de déployer des troupes dans la région pour atténuer le conflit. J'appelle le Soudan et le Soudan du Sud à faire des progrès véritables pour déterminer le statut final d'Abyei par un dialogue pacifique et conforme aux efforts de l'Union africaine.

107. Je suis gravement préoccupé par les récentes inondations qui ont frappé les régions du nord du Soudan du Sud après une nouvelle saison de pluies incessantes. Je suis reconnaissant à la MINUSS et aux partenaires humanitaires qui, contre toute attente, ont réussi à venir en aide aux personnes déplacées qui ont été touchées.

108. La situation humanitaire au Soudan du Sud reste désastreuse : la faim et l'insécurité augmentent, l'insécurité alimentaire s'aggrave. Les tensions et la violence continuent de saper les efforts que nous déployons pour apporter une aide humanitaire aux populations locales. Les deux tiers de la population sud-soudanaise risquent de se retrouver dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë pendant la période de soudure d'avril à juillet 2023 et la famine risque de frapper certaines communautés si l'aide humanitaire est interrompue. Si des progrès ont été réalisés, le recul de la sécurité alimentaire et les effets de l'augmentation spectaculaire des inondations sont exacerbés par les conditions climatiques et la hausse vertigineuse du coût de l'essence et des denrées alimentaires. Je salue le travail des acteurs humanitaires, qui continuent d'apporter une aide vitale pour répondre aux besoins humanitaires malgré des ressources limitées, et j'encourage la communauté internationale et les donateurs à faciliter les contributions afin que la réponse humanitaire soit à la hauteur des besoins de la population.

109. Je constate avec une profonde inquiétude que des travailleurs humanitaires ont perdu la vie alors qu'ils apportaient une aide vitale. L'accès humanitaire aux zones touchées par les conflits et les inondations demeure difficile. Je suis alarmé par les

pressions injustifiées que subissent les acteurs humanitaires qui apportent leur aide aux citoyens du Soudan du Sud. Les obstacles bureaucratiques et les acteurs non gouvernementaux entravent la rapidité de l'appui apportée aux populations touchées. Cette tendance inquiétante doit prendre fin. J'appelle le Gouvernement du Soudan du Sud à prendre immédiatement des mesures pour lever les obstacles et les violences exercées contre les travailleurs et les biens humanitaires, à en traduire les auteurs en justice et à garantir le respect plein et entier des principes humanitaires.

110. La conjugaison des problèmes de sécurité et des problèmes humanitaires souligne combien il importe de remédier aux causes sous-jacentes de la fragilité et de la vulnérabilité. Le développement durable inclusif, tel qu'envisagé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, offre une démarche globale à long terme pour ce faire. À cet égard, le nouveau plan-cadre de coopération pour le développement durable est une évolution bienvenue. Par ailleurs, tandis que les entités des Nations Unies œuvrent à assurer la cohérence entre les priorités dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, j'encourage le Gouvernement et nos partenaires en faire de même.

111. Pour finir, je tiens à exprimer ma gratitude aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et remercie le Représentant spécial, Nicholas Haysom, pour le rôle directeur qu'il joue dans un environnement opérationnel et politique difficile. Je remercie également le personnel civil et en tenue de la MINUSS ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires, qui continuent de travailler inlassablement en faveur de la paix au Soudan du Sud dans des conditions difficiles.

